



MÉMO

À : Groupe de travail sur la restructuration académique (ARWG) de l'Université de l'Alberta et Comité directeur de la transformation pour l'excellence du service (SET)

Cc : Bill Flanagan, président and vice-chancelier de l'Université de l'Alberta
Kate Chisholm, présidente du Conseil des gouverneurs de l'Université de l'Alberta
Honorable Demetrios Nicolaidis, ministre de l'Éducation supérieure
Honorable Leela Aheer, ministre de la Culture, du Multiculturalisme et du Statut de la femme et ministre responsable pour le Secrétariat francophone
Mme Laila Goodridge, secrétaire parlementaire pour la Francophonie albertaine

De : Sheila Risbud, présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) et Isabelle Laurin, directrice générale de l'ACFA

Objet : Proposition pour un Campus Saint-Jean renouvelé au sein de l'initiative de restructuration *U of A for Tomorrow*

1. Le Campus Saint-Jean (CSJ) est le seul établissement postsecondaire de langue française en Alberta. En tant que porte-parole des plus de 268 000 Albertains d'expression française et en tant que cessionnaire des droits et intérêts contractuels relatifs au CSJ, l'ACFA est pleinement investie à s'assurer que le CSJ soit placée dans une position qui lui permettra de réussir au sein de l'initiative de restructuration *U of A for Tomorrow*.

2. L'ACFA comprend que l'initiative de restructuration *U of A for Tomorrow* cherche à créer des économies de coûts par divers moyens, notamment en réduisant le dédoublement de services, en faisant la promotion de l'enseignement et de la recherche interdisciplinaires et en passant éventuellement à un nouveau programme de génération de revenus axé sur la demande des étudiants et des employeurs, tout en respectant les engagements de l'Université en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. L'ACFA comprend aussi que l'initiative de restructuration *U of A for Tomorrow* vise à réduire les coûts, notamment en diminuant le nombre de facultés et en réduisant la superficie sur laquelle opère l'Université¹, et l'ACFA

¹ Assemblée publique relative à la Transformation pour l'excellence du service, du 15 juillet, 2020, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=kJqSy1wDyyw>.

s'inquiète de la référence, lors des assemblées publiques, à des exemples d'universités ne comptant que cinq facultés.²

3. La protection et la promotion de l'autonomie et du caractère distinctif du CSJ au sein de l'Université de l'Alberta fait progresser les objectifs de *U of A for Tomorrow*, tout en répondant aux objectifs et aux besoins uniques de la communauté de langue française de l'Alberta. **Ce mémoire (A)** explique le mandat unique du CSJ et son rôle en réponse à la demande croissante pour une main-d'œuvre bilingue qualifiée en Alberta, **(B)** explique l'importance de protéger et de promouvoir l'autonomie et le caractère distinctif du CSJ pour faire progresser son mandat et faire respecter les obligations contractuelles de l'Université de l'Alberta, **(C)** explique le lien entre l'autonomie du CSJ, son caractère distinct et sa rentabilité, et **(D)** présente une proposition pour protéger et promouvoir le statut distinct du CSJ au sein de l'initiative de restructuration *U of A for Tomorrow*.

A. La contribution unique du Campus Saint-Jean face à la demande croissante des étudiants et des employeurs pour une main d'œuvre bilingue qualifiée en Alberta

4. Fondé en 1908 par les pères Oblats et établi sur son site actuel depuis 1911, le Campus Saint-Jean est devenu une faculté de l'Université de l'Alberta en 1977 à la suite d'une entente conclue entre la province de l'Alberta, l'Université de l'Alberta et les Pères Oblats (« *l'Entente de 1976* », **Annexe A**), et à l'aide d'une contribution fédérale. Son mandat est de servir la communauté francophone de l'Alberta, ainsi que le nombre important d'étudiants issus des programmes d'immersion française. Le CSJ offre une variété de programmes postsecondaires en français, y compris en éducation, arts, sciences, commerce, sciences infirmières et génie, dans un cadre unique, interdisciplinaire et immersif en français, formant ainsi une main-d'œuvre bilingue hautement qualifiée pour l'Alberta.

5. La communauté albertaine d'expression française s'est agrandie au cours des années. Selon le recensement de 2016 (qui sous-estime considérablement le nombre de francophones), le nombre d'Albertains ayant déclaré le français comme langue maternelle a augmenté de plus de 30% depuis 2001. Le nombre de personnes capables de tenir une conversation en français a augmenté de plus de 50% depuis les années 1990. Après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, l'Alberta compte la plus importante population d'expression française minoritaire au pays, à l'extérieur du Québec.

6. Cette croissance démographique a augmenté la demande de services en français, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Par exemple, les inscriptions dans les écoles de langue française en Alberta ont doublé au cours des 20 dernières années et devraient doubler à nouveau d'ici 2030. Pour la même période, le nombre d'élèves en immersion française

² Assemblée publique relative à la restructuration académique du 8 juillet, 2020, en ligne: https://www.youtube.com/watch?v=0qBwX_c97qk; see also "Presentation: U of A for Tomorrow with President-elect Bill Flanagan", Assemblée publique virtuelle du 2 juin, 2020 au <https://www.youtube.com/watch?v=zyXfc30bRRI>.

en Alberta a augmenté de près de 60%. À l'heure actuelle, l'Alberta souffre d'une grave pénurie d'enseignants francophones et d'autres professionnels du milieu de l'éducation. L'augmentation spectaculaire du nombre d'étudiants inscrits en immersion française en Alberta reflète également la demande croissante des employeurs pour une main-d'œuvre bilingue. Il n'est donc pas surprenant que les inscriptions au CSJ aient augmenté de plus de 40% depuis 2014, bien que la moyenne requise pour y être admis ait subi une hausse à deux reprises.

7. Contrairement à d'autres facultés de l'Université de l'Alberta qui font concurrence à plusieurs autres établissements postsecondaires de langue anglaise de l'Ouest canadien auprès des étudiants, le CSJ est la seule option offerte aux étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études en français dans la province et elle est la mieux placée pour former la main-d'œuvre bilingue recherchée par les employeurs, contribuant ainsi à la diversification économique de l'Alberta. Le CSJ attire également des étudiants de toutes les provinces et les territoires de l'Ouest canadien qui souhaitent poursuivre leurs études postsecondaires en français. Il y avait plus de 800 étudiants inscrits au CSJ en 2019-2020. Le CSJ pourrait facilement admettre le double d'étudiants sans sacrifier la qualité et attirer un nombre important d'étudiants payants de l'extérieur de la province, si on lui donne l'autonomie et les outils appropriés. La protection et la promotion du statut unique du CSJ au sein de l'Université de l'Alberta font progresser les objectifs de l'initiative de restructuration de *U of A for Tomorrow* consistant à orienter ses programmes vers la demande des étudiants et des employeurs, à promouvoir l'interdisciplinarité, ainsi que le respect de l'équité, de la diversité et de l'inclusion à l'égard de la communauté d'expression française de l'Alberta.

B. La protection et la promotion de l'autonomie et du caractère distinctif du CSJ sont essentielles au mandat du CSJ et au respect des obligations contractuelles de l'Université de l'Alberta envers le CSJ

8. En 1976, les Oblats ont accepté de transférer le CSJ, alors connu sous le nom de Collège St-Jean d'Edmonton, à l'Université de l'Alberta, sous réserve des dispositions de l'*Entente de 1976*. Les Oblats ont depuis cédé leurs droits en vertu de l'*Entente de 1976* à l'ACFA pour en assurer la mise en œuvre. L'*Entente de 1976* est un contrat valide et exécutoire qui régit les relations entre l'Université de l'Alberta, le gouvernement de l'Alberta et le CSJ.

9. L'*Entente de 1976* reconnaît explicitement l'importance du rôle du CSJ dans un contexte de « demande croissante d'enseignants compétents en français » et d'un « nombre croissant de postes dans le gouvernement, l'industrie et d'autres domaines qui nécessitent une connaissance pratique » du français et de l'anglais.³

10. L'Université de l'Alberta s'est engagée à « déployer les meilleurs efforts pour opérer, maintenir, améliorer et développer le programme du Collège, les bâtiments, l'équipement et les

³ *Entente de 1976* (Annexe A), à la p 4.

fournitures utilisés conjointement en tant que partie intégrante de l'Université de l'Alberta, le tout devant être situé sur le site du Collège, et de s'abstenir d'établir sur le site du Collège tout programme ou installations susceptibles de nuire au programme du Collège. »⁴

11. La province s'est engagée, pour sa part, à fournir à l'Université « selon les besoins, des fonds sous forme de subvention ou autrement, en plus des fonds présentement versés à l'Université, selon ce qui est raisonnablement nécessaire pour permettre à l'Université de respecter ses engagements ». ⁵ La province s'est également engagée à verser à l'Université le financement fédéral pour l'enseignement de la langue officielle en situation minoritaire au profit du CSJ et à remplacer ce financement si le gouvernement fédéral décidait de le retirer.⁶

12. Les parties à l'*Entente de 1976* ont également reconnu et se sont engagées à maintenir l'environnement francophone immersif du Campus Saint-Jean en tant que partie distincte de l'Université de l'Alberta. En effet, l'*Entente de 1976* décrivait le programme du Collège comme un programme académique postsecondaire « destiné aux étudiants qui choisissent de poursuivre leurs études en français et de vivre ou d'étudier dans un environnement principalement francophone dans le cadre d'une partie bilingue et biculturelle (français et anglais) de l'Université de l'Alberta ». ⁷ La province et l'Université de l'Alberta ont explicitement reconnu « que le programme du Collège doit être maintenu dans des installations distinctes du campus principal de l'Université de l'Alberta afin qu'il soit exploité dans l'atmosphère française nécessaire à son succès ». ⁸

13. Conformément à ces engagements, l'*Entente de 1976* prévoit que l'Université de l'Alberta peut uniquement procéder à des réorganisations administratives et académiques qui « ne portent pas atteinte à l'engagement de l'Université de maintenir, d'améliorer et de développer le programme du Collège sur le site du Collège ». ⁹

14. Le maintien de l'environnement francophone unique et immersif du CSJ nécessite plus que de simples instructeurs de langue française dans les salles de classe. Cela nécessite un leadership francophone fort avec le pouvoir décisionnel d'adapter les services éducatifs aux besoins des secteurs éducatifs en plein essor de l'Alberta (immersion française et enseignement en français) et de l'économie bilingue, ainsi qu'une gamme complète de services en français, y compris les services administratifs. Les programmes du CSJ, tous proposés sur le site du CSJ dans un environnement immersif et interdisciplinaire, sont interdépendants et doivent être gérés dans leur ensemble sous la direction d'une direction autonome et francophone pour assurer leur succès. Maintenir le CSJ dans des installations distinctes sur le site du Campus Saint-Jean, qui est au cœur du Quartier francophone d'Edmonton, une zone d'amélioration des affaires (BIA) de la ville d'Edmonton, à proximité de l'école Gabrielle-Roy, de l'école Michaëlle-

⁴ *Entente de 1976* (Annexe A), clause 3.4, à la p 9.

⁵ *Entente de 1976* (Annexe A), clause 3.6, à la p 10.

⁶ *Entente de 1976* (Annexe A), clause 3.7 et 3.8, aux pp 11-12.

⁷ *Entente de 1976* (Annexe A), à la p 3.

⁸ *Entente de 1976* (Annexe A), à la p 5.

⁹ *Entente de 1976* (Annexe A), clause 3.3.

Jean, de l'école Sainte-Jeanne d'Arc et de l'école Maurice-Lavallée, ainsi que de La Cité francophone, plaque tournante des organismes et des entreprises de la communauté francophone d'Edmonton, sont essentiels au maintien de l'environnement francophone immersif nécessaire à la transmission de la langue et de la culture. Le CSJ agit également comme un centre communautaire où la promotion et la préservation de la culture francophone peuvent avoir lieu ; en effet, les organismes communautaires francophones utilisent régulièrement les installations du CSJ pour leurs activités.¹⁰ Éloigner le CSJ de son emplacement actuel nuirait au CSJ ainsi qu'à la vitalité de la communauté francophone d'Edmonton.¹¹ À ce titre, l'autonomie et le caractère distinctif sont essentiels pour maintenir le caractère francophone du CSJ et remplir son mandat culturel et linguistique.

15. Conformément à l'objectif de l'initiative de restructuration *U of A for Tomorrow* de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion, et l'*Entente de 1976*, l'autonomie et le caractère distinctif du Campus Saint-Jean au sein de la structure administrative et académique de l'Université de l'Alberta doivent au moins être maintenus, sinon améliorés.

C. La protection et la promotion de l'autonomie et du caractère distinctif du CSJ sont compatibles avec l'objectif de rentabilité

16. Le CSJ est sous-financé de manière chronique. Aux fins du calcul de sa part du *Campus Alberta Grant*, le quota d'étudiants équivalents à temps plein (« Full-Load Equivalent » (FLE)) du CSJ n'a pas suivi les inscriptions. De plus, le financement fédéral du *Protocole sur les langues officielles dans l'enseignement* est gelé depuis au moins 2009. En 2013-2014, le CSJ a été obligé de mettre à pied plus de 40% de son personnel de soutien. Le CSJ s'appuie fortement sur des chargés de cours (plus de 60%) pour offrir les cours, et a recouru à la mise à pied de ce personnel enseignant contractuel pendant quatre mois par an de 2015 à 2018 pour créer une réserve vitale de fonds reportés pour couvrir ses dépenses opérationnelles de base. En réponse aux récentes coupes budgétaires, le CSJ a déjà licencié des employés et n'a pas renouvelé des contrats, dont plus de 12% de postes permanents de professeurs et 20 chargés de cours. Malgré ces mesures, la situation financière du CSJ demeure précaire. Le CSJ a réduit son offre de cours pour 2020-2021 de 19% et devra encore réduire cette offre de cours en 2021-2022. En termes simples, il n'y a pas d'économies à réaliser en tentant de réduire davantage les postes et les services administratifs en français (qui sont essentiels puisque les services administratifs centraux ne peuvent pas répondre aux besoins du CSJ en français), et certainement pas sans enfreindre davantage l'*Entente de 1976*.

17. Le mandat unique du CSJ offre néanmoins à l'Université de l'Alberta des moyens de générer des revenus distincts, qui ne sont pas disponibles à d'autres facultés. En effet, la

¹⁰ *Mahé c Alberta*, [1990] 1 RCS 342 à la p 363.

¹¹ Voir par exemple, le professeur Edmund Auger, politologue de l'Université de l'Alberta elle-même, concernant la complétude institutionnelle : Edmund Auger, « Espérance de vie : diagnostics et pronostics concernant l'avenir des communautés francophones en Amérique » (2008) 26 *Francophonies d'Amérique* 251 ; Edmund A Auger, "Profil des institutions francophones" in Anne Gilbert, dir, *Territoires*

province a l'obligation contractuelle en vertu de l'*Entente de 1976* de fournir à l'Université de l'Alberta des fonds pour opérer, maintenir, améliorer et développer les programmes et les infrastructures du CSJ. Le gouvernement fédéral finance également le *Protocole sur les langues officielles dans l'enseignement*, que la province a l'obligation contractuelle de remplacer s'il devait être retiré. Plus fondamentalement, dans le contexte d'une grave pénurie d'enseignants et de personnel éducatif francophones pour les écoles de langue française protégées par la Constitution en Alberta, la province a une obligation positive en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* de prendre des mesures pour remédier à cette pénurie, notamment en finançant adéquatement le CSJ.¹²

18. L'ACFA est présentement en pourparlers avec l'Université de l'Alberta, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada pour mettre en place des solutions à court et à long terme, basées sur l'*Entente de 1976* et l'article 23 de la *Charte*, concernant le sous-financement du CSJ. Notamment, une demande a été faite à l'Université de l'Alberta et à la province de réviser la portion de la subvention de Campus Alberta reçue par le CSJ afin qu'elle corresponde au nombre réel d'étudiants FLE. Une demande a également été faite au gouvernement fédéral afin d'augmenter le financement du *Protocole sur les langues officielles dans l'enseignement*.

19. Ces avenues offrent à l'Université de l'Alberta des possibilités importantes de générer des revenus supplémentaires en tirant parti du CSJ en tant que faculté autonome et distincte. Certes, l'Université de l'Alberta maximisera ses possibilités de génération de revenus en donnant au CSJ une plus grande autonomie pour développer et capitaliser sur des relations plus directes avec la province et le gouvernement du Canada (qui, par exemple, finance le CSJ par le biais du *Protocole sur les langues officielles dans l'enseignement* et Santé Canada) et pour développer ses propres programmes générateurs de revenus, comme des programmes de formation continue.

D. Proposition pour un Campus Saint-Jean renouvelé au sein de U of A for Tomorrow

20. Un CSJ fort, autonome et distinct fait progresser les objectifs de l'initiative *U of A for Tomorrow* en matière de rentabilité, d'interdisciplinarité, de réponse à la demande des étudiants et des employeurs, ainsi que d'équité, de diversité et d'inclusion, tout en restant fidèle au mandat culturel et linguistique du CSJ et à l'*Entente de 1976*.

21. L'ACFA propose de travailler avec l'Université de l'Alberta et le gouvernement de l'Alberta, en consultation avec la communauté francophone de l'Alberta, pour développer un modèle fédéré de gouvernance pour le Campus Saint-Jean.

¹² Voir *Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique et al c Colombie-Britannique*, 2020 CSC 13 au para 115, où la Cour énonce qu'« une école dont les enseignants ne sont pas adéquatement formés ne peut offrir une expérience éducative réellement équivalente » tel qu'exigé par l'art. 23 de la *Charte*.

22. Un modèle fédéré de gouvernance maximiserait les moyens de générer des revenus de l'Université de l'Alberta en donnant au CSJ une plus grande autonomie pour développer et tirer parti de relations plus directes avec des partenaires financiers et développer ses propres programmes générateurs de revenus. Un modèle fédéré offrant une plus grande autonomie au niveau administratif et académique permettrait au CSJ de poursuivre son mandat d'offrir une éducation postsecondaire de qualité en français dans un milieu francophone immersif, tout en maintenant des liens mutuellement avantageux et une stabilité pour les étudiants et le personnel. En renforçant le statut du CSJ en tant qu'institution postsecondaire de langue française forte et compétitive, un CSJ fédéré positionnerait l'Université de l'Alberta pour de plus grandes occasions d'élargir sa portée auprès de partenaires financiers et d'étudiants potentiels à l'échelle nationale et internationale.

23. Divers modèles fédérés existent au Canada, notamment l'Université Laurentienne, l'Université de Hearst, l'Université Saint-Paul, l'Université des Premières Nations du Canada (un collège fédéré de l'Université de Regina) et les trois collèges universitaires fédérés de l'Université de Toronto (Université de St. Michael's College, Trinity College, Victoria University). L'ACFA a hâte de travailler avec l'Université de l'Alberta et le gouvernement de l'Alberta pour développer un modèle fédéré qui répond, tant aux besoins de la communauté francophone que de la communauté de l'Université de l'Alberta.

L'ACFA attend votre suivi avec impatience.

Pièce jointe : Annexe A – Entente de 1976 entre les Oblats, l'Université de l'Alberta et le gouvernement de l'Alberta